Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 018-211802798-20260602-DEL2692-DE

République Française
Département du Cher

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 02 JUIN 2026

Légal	En exercice	Présents	Pouvoir(s)	Absent(s)
35	35	33	2	0

Affichage : **03 juin 2026**

Secrétaire de séance : **Bruno BOURDIN**

L'an deux mille vingt six, le 02 juin à 18 heures 30, le Conseil municipal de la ville de Vierzon, légalement convoqué le 27 mai 2026, s'est réuni en séance publique, Salle des actes de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yannick LE ROUX, Maire.

Étaient présents :
Gaëtan AUPECLE, Nathalie BAPTISTE, François BEDU, Frédéric BERNARD, Anita BOUET, Bruno BOURDIN, Jacques CARLION, Aldeina CELA, Delphine CHAUVIET, Brigitte COCARD, Rachel DA SILVA, Geneviève DE BRACH, Antonio DIAS, Toufik DRIF, Julien DUFRAINE, Marc-Antoine FOSSARD, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Yves HUSTÉ, Pierre LE BÉLENGER, Yannick LE ROUX, Lawrence LOONTJENS, Sandrine MARTIN, Alain MASSICARD, Marie-Christine MIGALI, Martine MILLEPIED, Fabienne MOINDROT, Stéphane MOUSSET, Frédéric NOBLE, Christophe PISTILLI, Elie-Yonah RICOU, Séverine ROGER, Maryvonne ROUX.

Étaient représentés :
Malika DEMIK donne pouvoir à Nathalie BAPTISTE, Ahmed TAOUSSI donne pouvoir à Marie-Christine MIGALI.

DEL26/92 – GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC (GIP) DU CENTRE DE SANTÉ DE VIERZON – DÉSIGNATION DES MEMBRES

Le Maire

Vu la délibération n°16/301 du Conseil municipal en date du 12 décembre 2016 décidant la création d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP) pour gérer le Centre de Santé,

Considérant que les membres fondateurs sont :

- la Ville de Vierzon,
- la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,
- le Centre Hospitalier de Vierzon,

Considérant que l'association Caramel a intégré la structure à l'euro symbolique en février 2018,

Considérant que la ville de Vierzon détient six sièges au Conseil d'administration,

Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 018-211802798-20260602-DEL2692-DE

Vu la délibération n°DEL26/35 du 9 avril 2026 désignant les représentants du Conseil municipal au Conseil d'administration du GIP,

Considérant que la Communauté de Communes Vierzon-Sologne Berry, par délibération du Conseil communautaire en date du 26 mai 2026, a désigné un membre déjà désigné par le Conseil municipal de Vierzon,

Considérant l'urgence à procéder à une nouvelle désignation et donc à présenter à l'ordre du jour ce projet de délibération dans un délai réduit de trois jours francs, conformément à l'article L2121-12 du CGCT,

Le Conseil municipal,
Ouï l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,

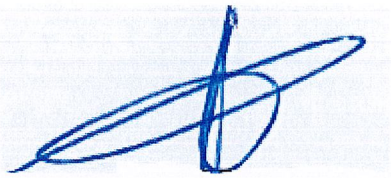
DÉCIDE

À l'unanimité,

- d'abroger la délibération n°DEL26/38 du Conseil municipal en date du 9 avril 2026,
- à l'unanimité et conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, de ne pas procéder à la désignation desdits représentants au scrutin secret,
- de désigner pour siéger au Conseil d'Administration du Centre de santé six représentants :
 - Monsieur Yannick LE ROUX
 - Madame Lawrence LOONTJENS
 - Madame Martine MILLEPIED
 - Madame Anita BOUET
 - Madame Brigitte COCARD
 - Madame Marie-Christine MIGALI

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance



Bruno BOURDIN

Le Maire



Yannick LE ROUX

Publication sur le site internet le 03 juin 2026